



est ce trop tard pour dossier aux prud'hommes ??

Par **pampamettiti**, le **23/02/2010 à 16:14**

bonjour, donc voici mon souci, en espérant que quelqu'un aura des réponses précises... donc, en juin 2007 je suis embauchée comme serveuse dans un restaurant en Martinique, dont le siège social se situe en France...

2 mois passent et toujours ni fiches de paie, ni contrat... et payée de la main à la main en fin de semaine. (200 euros pour 58h environ de taf) en me disant que le reste sera payé par virement quand les contrats seront prêts.

en septembre 2007 j'annonce ma grossesse et pleure donc mes papiers pour ouvrir mes droits à la CAF et Sécurité Sociale, on me les promet et finalement j'aurai mes papiers qu'en janvier au moment de partir en congés maternité mais seulement 3 fiches de paies qui suffisent pour mes droits....comme c'est gentil !!! (j'espère que vous me suivez!!!!) donc papiers en main je prends l'avion pour le CM en métropole, près de la famille. et là, bonne surprise, changement de patron (mais même sociétaire) pendant mon congés. OK ! à la limite pas grave !! mais quand j'ai voulu rembaucher à la fin de mon congé M, donc en juin 2008, les nouveaux patrons ne m'avaient réservé aucun emploi du temps, aucun poste..... Rrrrrrrrrrrrr !!! suite à ça je leur poste ma lettre de démission en AR qu'ils ne prendront pas la peine d'aller chercher à la poste... et ne m'enverront pas non plus de lettre de licenciement. je saisi les PHommes de Martinique mais avant que l'affaire soit passée j'ai dû revenir en Métropole car problème de fric bien sûr, car droit à rien.... vu qu'aucun papiers en ma possession ! bref, donc mes questions sont : est ce que je fais toujours partie de leur entreprise ?? est ce trop tard pour réouvrir un dossier, et si non à quel tribunal m'adresser car Fort de France c'est impossible de le faire là bas !!! j'espère que mon explication est claire et que quelques messages de votre part viendront m'aider.